

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2017

**Excusés :** Chantal Jacobs (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), Séverine Pontarollo (pouvoir à J. Gallin-Martel), Gaëlle Glenisson, Jean-Pierre Mailles (pouvoir à B. Belony)

**Secrétaire de séance :** Colette Deroux-Dauphin

**Approbation du rapport de l'élu mandataire 2016 de SARA :** SARA est une SPLA composée de 18 actionnaires, 14 administrateurs et 1 censeur (la CDC). L'effectif de SARA est de 14 personnes (12,5 équivalents temps pleins). La rémunération globale perçue par SARA en 2016 s'établit à 2 220 723€HT – 86% issue de la rémunération des conventions d'aménagement, 13% de la rémunération des mandats et 1% de celles des études. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 439 545€, à l'exclusion des charges refacturées aux opérations. Les dépenses de personnels représentent 65% des charges d'exploitation. Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 526 183€. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de l'élu mandataire.

**Décision Modificative numéro 1 :** le conseil Municipal, à l'unanimité décide de la diminution de 25 000€ des crédits de l'opération voiries communales et l'augmentation de 25 000€ de l'opération bâtiments communaux.

**Aménagements de sécurité Avenue de Ruffieu :** Rappel des décisions – matérialiser les voies de circulation en peinture avec une bande centrale et de deux bandes latérales, ménager un cheminement doux de 2,00m à l'est de la voie, placer des coussins berlinois en deux points et mettre en sens unique le déboucher sur la rue des Plattières. Devis de l'entreprise « Signature » : 5419,56€TTC pour la fourniture de la signalétique et des coussins berlinois et 1590,00€TTC pour les tracés en peinture. Restera à prévoir la pose de bordures au droit des ralentisseurs. (16 pour, 1 abstention, X. Francisco n'était pas arrivé au moment de la délibération).

**Convention de passage pour l'installation de lignes à fibre optique sous une parcelle privée de la commune :** Le département, maître d'ouvrage du réseau RIP THD s'est engagé à rendre raccordable à la fibre optique la totalité des territoires isérois. Pour ce faire il sollicite une convention de passage des câbles et d'une chambre sous la parcelle AE 56 appartenant au domaine privé de la commune. Acceptation à l'unanimité d'accorder la servitude au département et autorise le Maire à signer la convention de servitude avec le département de l'Isère et ses prestataires afin de réaliser les branchements nécessaires. Le département s'engage à procéder ou à faire procéder à ces interventions en respectant les normes, les règles de l'art, d'hygiène et de sécurité, ainsi que celles imposées compte-tenu des contraintes des emprises ou parcelles traversées. Il s'engage à remettre en état original les lieux dans lequel le réseau sera posé.

**Remplacement de la chaudière du Stade des Muriers :** Lors du Conseil Municipal du 8 juin 2017, il a été décidé de lancer l'appel d'offre de remplacement de la chaudière sur la base de deux chaudières en cascade plus un ballon préparateur d'eau chaude. Les propositions de prix sur cette base sont très élevées et dépassent le budget alloué. La consultation a été déclarée infructueuse. Les entreprises ont été re-consultées sur la base du remplacement de la chaudière par une chaudière équivalente avec préparateur intégré. La proposition de l'entreprise Oddos, pour un montant de 22 626,00€TTC est retenue à l'unanimité.

**Passage au gaz de la chaudière de l'église :** L'évêché a mis la cure en vente. La cuve à mazout étant dans la cave du bâtiment, il convient de changer d'énergie et de passer la chaudière au gaz. Il a été convenu avec la paroisse St François d'Assise que celle-ci prendrait en charge le raccordement au réseau de gaz et que la commune prendrait en charge le changement de brûleur de la chaudière. Un diagnostic de la chaufferie a été demandé. Il préconise également le remplacement de la porte

actuelle par une porte coupe-feu. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Catafort, pour un montant de 5 121,48€ TTC. La porte coupe-feu sera traitée à part.

**Actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à Plan-Bourgoin :** En mai 2016, un dossier avait été déposé auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA Isère Porte des Alpes. Le dossier vient de faire l'objet d'une suite favorable de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la base d'un taux de 40%, soit 13 648,00€ pour une dépense subventionnable de 34 121,00€. Les dépenses devront être réalisées entre le 11 mai 2016 et le 27 mars 2020. Les aménagements comportaient une partie hydraulique merlon, fossé et traversée de route pour conduire les eaux de ruissellement dans la combe des Rivoires et une partie en génie végétal par la mise en place de bandes enherbées et la plantation d'une haie. Décision, à l'unanimité, de rencontrer le propriétaire exploitant, M. Bruno Genin pour caler les différents aménagements.

**Etude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéo-protection sur le territoire de la CAPI :** 15 communes de la CAPI ont l'opportunité de se grouper afin de réaliser une étude sur la mise en place de la vidéo-protection dans le cadre du schéma de mutualisation. Le Conseil Municipal décide de participer à l'étude, moyennant une participation financière de 900€ et autorise Le Maire à signer la convention.

**Subvention à l'Association des Jardins Ravineaux :** Les jardiniers Ravineaux entretiennent les abords des jardins : tonte des pelouses, fleurissement, plantations dans les espaces communs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 150€ pour l'année 2017 à l'Association des Jardins Ravineaux

**Subvention exceptionnelle au Basket-Club de Nivolas :** Le club s'est chargé de l'organisation de la fête d'été de la commune. Le Conseil Municipal décide d'accorder au club, une subvention exceptionnelle de 580€ afin de prendre en charge les dépenses qui incombent à la commune.

**Commission scolaire :** Le conseil Municipal confirme la décision de reconduire l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée de 2017. Une réflexion sera menée dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire avec les parents d'élèves et les enseignants afin de décider de l'évolution pour la rentrée suivante. Revoir les demandes de l'école primaire concernant la signalétique des écoles et la pose de séparations entre les urinoirs.

#### **Déclarations préalables :**

André Salomon : parcelle C339, en zone NH au PLU, pour construction d'une piscine de 8x4m 85, chemin de la Vignole.

Georges Prinet : parcelle AC 349, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une piscine semi-enterrée de 4,98x2,98m au 478 rue des Châtaigniers.

Frédéric Baroud : parcelles C 352 et 354, en zone Nh au PLU, pour construction d'une piscine de 8x4m au 856 Chemin des vignes.

Gérard Moiroud : parcelle Ah 36 et 14, en zone Ua au PLU, pour ravalement de façade couleur ocre, au 3235 route départementale 1085.

Gaia group, Cédric Coppola : parcelle AB 278, en zone Ub au PLU, pour division d'une parcelle en vue de construire, impasse des Thuyas.

**Permis de construire :**

Di Sera Norino : parcelle A421, en zone Ub au PLU, permis modificatif portant sur l'implantation de la piscine, sur la forme de la structure et modifications d'ouvertures, Rue du Bas-Vermelle.

Halil Yilmaz : parcelle AB 265 lot A, en zone Ub au PLU, Blanc et Bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 142m<sup>2</sup>, Impasse des Lilas.

**Autorisations de travaux :**

Association Beauregard : Aménagement de bureaux et mise aux normes accessibilité dans une partie du local de la Française des Jeux, 46, Impasse de la Plaine

Aqua réalisation : Aménagement et mise aux normes d'accessibilités d'un local commercial dans une partie du local de la Française des Jeux, 46, Impasse de la Plaine.